

CONTRAT DE BAIL

Entre le soussigné monsieur GNOBO ERIC

Domicilier a SAPIA en sa qualité de bailleur.

Et EDIMA ANGE-GABRIEL domicilié a
..... ÉVECHE En sa qualité de locataire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Monsieur GNOBO ERIC Qui met
en location son local situé a SAPIA (Au Pas) au quartier
..... SAPIA A usage Commercial A
monsieur EDIMA ANGE-GABRIEL

Article 2

Le loyer mensuel est de 25.000 F /

Article 3

Le bailleur est tenu de respecter l'engagement pris par lui ou son représentant

Article 4

Le présent contrat a une durée de Impegné

Renouvelable par tacite reconduction.

Article 5

Tout litige révélant du présent contrat fera l'objet d'un règlement à l'amiable
en cas d'impossibilité il sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 6

Le présent contrat prend effet à compter du 16/02/2024

Le bailleur

P.O JMB

Le locataire

RB